



## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 JANVIER 2024

### PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-KAMOURASKA

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil municipal convoquée par avis spécial et par avis public dûment signifié selon la loi par la mairesse, tenue le 14 janvier 2024 à 10h00 à la salle du conseil, située au 140-A, route de l'Église à Saint-Joseph-de-Kamouraska

Sont présents : Nancy St-Pierre, mairesse  
Michel Bélanger, conseiller siège no. 1  
Jérémy Huckle, conseiller siège no. 2  
Charles Montamat, conseiller siège no. 3  
Francis Boucher, conseiller siège no. 4  
Renaud Ouellet, conseiller siège no. 6

Est absente; Manon Guérette, conseillère siège no. 5

Tous membres du conseil et formant quorum.

#### **1 - Mot de bienvenue et ouverture de la séance extraordinaire**

La séance est ouverte à 10h05 par madame Nancy St-Pierre, mairesse.

#### **2 - Vérification de l'avis de convocation**

L'avis de convocation a été remis aux membres du conseil municipal dans le délai requis, soit 72 heures avant la tenue de la présente séance extraordinaire.

11-01-2024

#### **3 - Nomination d'un(e) secrétaire d'assemblée**

**SUR PROPOSITION DE JÉRÉMY HUCKLE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS**

**QUE** monsieur Gervais Darisse soit nommé secrétaire d'assemblée.

12-01-2024

**4 - Lecture et adoption du projet de l'ordre du jour**

La mairesse donne lecture des points inscrits à l'ordre du jour. Sur ce, l'ordre du jour est accepté **SUR LA PROPOSITION DE JÉRÉMY HUCKLE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS.**

13-01-2024

**5 - Pour adoption / Fin de la période d'essai et du lien d'emploi de la personne salariée n° 62**

**CONSIDÉRANT QUE** la personne salariée n° 62 est présentement en période d'essai, laquelle se terminera le 18 janvier 2024;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité RH déposée au conseil le 14 janvier 2024 au sujet de la personne salariée n° 62;

**CONSIDÉRANT QUE** l'attitude et les compétences de la personne salariée n° 62 ne correspondent pas aux exigences de son poste;

**EN CONSÉQUENCE,  
ET IL RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** la municipalité de St-Joseph-de-Kamouraska mette fin à la période d'essai et au lien d'emploi de la personne salariée n° 62, à compter du 15 janvier 2024.

**QUE** monsieur René Dufour, technicien administratif de la Municipalité de St-Joseph-de-Kamouraska, soit et est autorisé à signer et à compléter tous les documents relatifs à la fin de l'emploi de l'employé n° 62 auprès de la Municipalité de St-Joseph-de-Kamouraska.

**QUE** monsieur René Dufour, technicien administratif de la Municipalité de St-Joseph-de-Kamouraska, soit et est, par les présentes, autorisé à affecter et à verser les montants requis à l'employé n° 62 le cas échéant.

**6 - Période de questions basées uniquement sur les points au projet d'ordre du jour**

14-01-2024

**7 - Clôture et levée de l'assemblée**

**IL EST PROPOSÉ PAR FRANCIS BOUCHER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS**

**QUE** cette séance extraordinaire soit levée à 10h50.

---

Nancy St-Pierre  
Mairesse

---

Gervais Darisse  
Secrétaire d'assemblée